

LE DROIT COLLABORATIF

A.D.C.L.A.

Maison de l'Avocat
25 Rue de La Noue Bras de Fer
44200 NANTES
adcla44@gmail.com



Dans les pays (Canada, Etats-Unis, Belgique, ...) utilisant cette approche depuis de multiples années, 95% des dossiers se soldent par un succès.

Ce processus s'inscrit dans un véritable élan européen.

Soyez acteur de votre solution

Les avantages du droit collaboratif :

- Le droit collaboratif est une nouvelle approche pour résoudre vos différends et vos litiges.
- C'est un processus **volontaire** et **confidentiel** sans recours à la procédure contentieuse.
- C'est un travail d'équipe entre les parties et leurs avocats.
- Le droit collaboratif est une approche constructive et créative qui favorise le règlement des conflits par le **dialogue** dans un objectif de **pacification**.
- Dans le cadre de ce processus, les parties maîtrisent le temps et le coût de la procédure, tout en restant responsables des décisions qu'elles prennent.
- Le climat de collaboration et de coopération réduit le stress associé à tout conflit.

Déroulement du processus :

- Chaque partie rencontre son Avocat individuellement pour avoir ses conseils et avis légaux et pour préparer les réunions de négociations.
- Un contrat de coopération est signé par l'ensemble des parties.
- Les négociations se déroulent à quatre, entre les deux Avocats et les deux parties.

Rôle des Avocats :

- Chaque partie doit être assistée et conseillée par un Avocat spécialement formé au droit collaboratif.
- Le rôle des Avocats consiste à apporter leurs connaissances juridiques, leur expérience et leur déontologie. Les Avocats co-animent la négociation.
- Les Avocats aident les parties à négocier de façon **respectueuse** et de manière structurée, afin d'instaurer une **communication efficace**.
- Les informations sont échangées confidentiellement et en toute bonne foi dans le respect des principes de **loyauté**, de **transparence** et d'**équité**.

Honoraires :

- Les honoraires seront librement discutés avec l'Avocat et feront l'objet d'une convention d'honoraires.